

## Paris Autorisations d'urbanisme : la dématérialisation est effective

Après quatre années de préparation et de nombreux échanges et tests avec les différents partenaires (mairies d'arrondissements, préfecture de police, architectes des bâtiments de France...), la Ville de Paris a lancé, le 1<sup>er</sup> avril, la dématérialisation des autorisations d'urbanisme. Les usagers peuvent désormais déposer en ligne toutes leurs demandes : permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager et permis de démolir. Celles-ci sont ensuite instruites de façon numérique par la direction de l'urbanisme.

Les particuliers et les professionnels peuvent cependant continuer à remettre leurs dossiers au format imprimé, qui seront alors numérisés. Outre qu'elle permettra d'économiser du

papier (les 12500 demandes déposées par an représentaient jusqu'alors 25 tonnes de documents), « cette dématérialisation optimisera les échanges directs entre la Ville, les architectes et les maîtres d'ouvrage. Car le gain de temps au niveau de la gestion administrative du dossier en laissera davantage au dialogue avec les instructeurs de la direction de l'urbanisme pour analyser les projets d'architecture », s'est félicité Jean-Louis Missika, adjoint à la maire de Paris, en charge de l'urbanisme et de l'architecture, lors de la présentation du dispositif, le 11 avril.

**Paris, ville pilote.** « L'expérience acquise par nos services pourra servir aux autres collectivités car Paris a essuyé les plâtres ! », a ajouté Jean-Louis Missika. Initialement, les collectivités devaient mettre en place un guichet électronique pour le dépôt des demandes à compter de novembre 2018. Cette obligation a été repoussée au 1<sup>er</sup> janvier 2022, mais à cette date, l'instruction des dossiers devra elle aussi être dématérialisée. ● N. M.



MILENA CHESSA / LE MONITEUR

## Chanteloup-en-Brie Une résidence inspirée du béguinage

Mi-avril, l'architecte Raphaël Gabrion a livré 30 logements et autant de places de stationnement au bailleur social 3F Seine-et-Marne, à Chanteloup-en-Brie. « L'écriture architecturale à la fois contemporaine et rurale forme une parenthèse dans le paysage périurbain », résume-t-il. La résidence s'insère

dans la ZAC du Chêne Saint-Fiacre à la manière d'un béguinage. Les trois bâtiments en R + 1, recouverts de tuiles, sont implantés en U autour d'un vaste parvis arboré.

Des studios aux 4-pièces, tous les appartements ouvrent sur un balcon filant. Le bois est omniprésent. A l'extérieur, la structure poteaux-poutres rythme les façades. A l'intérieur, la sous-face apparente des dalles O'portune participe à l'ambiance globale. Les travaux, d'un montant de 4,37 M€ HT, ont été réalisés par l'entreprise générale Lifteam. ● Milena Chessa